



Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque

**1, rue du Dôme 67000 STRASBOURG
S.A. au capital de 4.830.163 €
RCS Strasbourg B 568501282**

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2007

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2007.

I - Part du capital et nombres de titres détenus directement ou indirectement par la société au 31 mars 2007

Au 31 mars 2007, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque détenait 1.809 actions propres, soit 0,057 % des actions composant le capital social.

II - Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- 1 - assurer la liquidité et l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers
- 2 - l'attribution gratuite d'actions réservée aux membres du personnel de la société

III- Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être achetés et prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 €.

1 – dans le cadre du contrat de liquidité :

Part maximale du capital susceptible d'être acquis dans le cadre de ce programme : 5 %
Soit, 158.366 actions. à la date de l'assemblée

Compte-tenu de l'auto-contrôle de 1.809 actions au 31 mars 2007, la société pourra acquérir 156.557 actions (4,94 %), le montant des fonds engagés s'élevant à 15.655.700 €.

2 – dans le cadre de l'attribution gratuite réservée :

La part maximale ne pourra excéder 1 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration

Les actions CFCAL-Banque, sans valeur nominale, sont cotées au compartiment B dans Eurolist d'Euronext Paris, code ISIN FR0000064560.

IV – Durée du Programme

La durée du programme est de 18 mois suivant la date de l'assemblée générale ordinaire, soit jusqu'au 25 novembre 2008, ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 11 avril 2006 au 31 mars 2007

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,057 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	1.809
Valeur comptable du portefeuille :	47.402,56 €
Valeur de marché du portefeuille :	137.972,43 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats (1)	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	363	Ventes : (1) 2.480 Ventes(bloc)24.000 Transfert : 0	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	ventes à terme
Echéance maximale moyenne	0	0				
Cours moyen de la transaction	75,30 €	Ventes : 78,04 € Transfert : 0				
Prix d'exercice moyen	0					
Montants	27.335 €	2.066.610 €	0	0	0	0

(1) opérations uniquement réalisées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société IXIS Securities

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), sur le site Internet de la société, et est disponible au siège de la société. L'avis de réunion en assemblée générale ordinaire du 25 mai 2007 est publié au BALO du 18 avril 2007.

* * * * *